



EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOÛT 2019

ZONES RÉSERVÉES

Le projet de zones réservées pour 35ha est présenté :

- › Secteur Praz-de-Fort, Saleinaz, le Revers :
Décision : Le Conseil accepte le plan tel que présenté.
Jean-Marc Copt s'est récusé pour ce point.
- › Branche d'en Haut/Bas et Prayon :
Décision : Le Conseil accepte le plan tel que présenté.
Joachim Rausis, Urbain Gaillard et Dominique Coppey se sont récusés pour ce point.
- › Maligue, Chez-les-Addy, Chez-les-Giroud
Décision : Le Conseil accepte le plan tel que présenté.
Laurent Rausis et Patricia Gabioud se sont récusés pour ce point.
- › La Fouly
Décision : Le Conseil accepte le plan tel que présenté.
- › Champex-Lac
Décision : Le Conseil accepte le plan tel que présenté.
- › Orsières-Somlaproz
Décision : Le Conseil accepte le plan tel que présenté.
- › Les Arlaches
Décision : Le Conseil accepte le plan tel que présenté.
- › Issert
Décision : Le Conseil accepte le plan tel que présenté.
- › Prassurny
Décision : Le Conseil accepte le plan tel que présenté.
- › Le Biollay
Décision : Le Conseil accepte le plan tel que présenté.
- › Chez-les-Reuses
Décision : Le Conseil accepte le plan tel que présenté.
- › Verlonnaz
Décision : Le Conseil accepte le plan tel que présenté.
- › Soulalex
Décision : Le Conseil accepte le plan tel que présenté.



- › La Douay
Décision : Le Conseil accepte le plan tel que présenté.
- › Commeire
Décision : Le Conseil accepte le plan tel que présenté.
- › Reppaz
Décision : Le Conseil accepte le plan tel que présenté.
Pascal Tornay et Patricia Gabioud se sont récusés pour ce point.
- › La Rosière
Décision : Le Conseil accepte le plan tel que présenté.
- › Chamoille
Décision : Le Conseil accepte le plan tel que présenté.

L'Administration communale

Joachim Rausts
Président

Christelle Darbellay
Secrétaire

